

# Lettre d'INFO

M A I  
2 0 1 6  
N°1

→ Aménagement de la RN 12 entre Fougères et Alençon - Déviation de BEAUCÉ



## Rechercher la solution la plus appropriée

Le principe de sa réalisation ayant été acté, une nouvelle étape s'engage pour le projet de déviation de Beaucé. Des études détaillées vont maintenant être menées pour définir et comparer les solutions de tracé les plus appropriées pour répondre aux particularités du territoire. Le bruit, les activités agricoles et les milieux naturels, points largement évoqués lors de la concertation de 2013, seront tout particulièrement pris en compte.

Sur ces bases, l'Etat engagera une concertation avec les acteurs locaux et les habitants du territoire pour leur permettre d'exprimer leurs points de vue et répondre à leurs préoccupations.

A son issue, sera retenue une variante préférentielle qui aura vocation à être portée à l'enquête publique préalable à la Déclaration d'utilité Publique.

Pour mener à bien ces études, le projet bénéficie d'un financement de 1 million d'euros au titre du Contrat de Plan État-Région 2015-2020.

Cette lettre a pour but de vous informer et vous expliquer le cheminement du projet.

La DREAL Bretagne reste à votre écoute et vous rendra compte régulièrement de son avancement.

## La RN 12 entre Fougères et Alençon : un rôle essentiel

La section entre Fougères et Alençon, axe majeur reliant Paris et la Bretagne, joue un rôle important pour le développement du Nord de la Mayenne et du Pays de Fougères.

Les enjeux de desserte, de sécurité et de résorption des nuisances portés par cet itinéraire de 110 km, ont conduit l'État à mener à partir de 2010 une réflexion globale sur l'ensemble de l'itinéraire. Celle-ci a été soumise à une concertation publique fin 2013.

A sa suite, l'Etat a décidé de réaliser un ensemble d'aménagements dont plusieurs déviations d'agglomération. Il a notamment considéré que celle de Beaucé était prioritaire.

La Selle-en-Luitré

## Un périmètre élargi

Le périmètre d'étude présenté à la concertation en 2013 a été élargi. Il permet ainsi d'étudier toutes les solutions possibles, notamment celles évoquées au cours de la concertation sur l'aménagement de l'itinéraire.

— Nouvelle aire d'étude      — Aire d'étude antérieure  
— Limite de Commune      — Routes concernées



Beaucé actuellement traversée par plus de 1 000 poids-lourds / jour



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
BRETAGNE



## Un projet élaboré avec les acteurs locaux et les habitants

Interview de **Nathalie Gourtay**  
Responsable d'opération à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne (DREAL)

### Pouvez-vous nous préciser le rôle de la DREAL Bretagne ?

La DREAL Bretagne, maître d'ouvrage des aménagements des routes nationales de Bretagne, pilote tous les projets de grande envergure, des études initiales à la mise en service. La DREAL Bretagne pilote les différents prestataires intervenant dans ces études, assure la concertation avec les élus locaux et les habitants et travaille avec les autres services de l'Etat.

### Qu'est-ce qui caractérise en particulier la conduite du projet ?

Nous sommes très attentifs au respect des délais, car les temps des études, des concertations et des procédures demandent à être bien maîtrisés. Nous nous appuyons sur notre expérience pour ce faire.

Pour mener à bien ce projet, l'Etat a mis en place un Comité de suivi regroupant tous les acteurs institutionnels concernés (collectivités, Chambre d'Agriculture, services de l'Etat, associations...), qui s'est déjà réuni deux fois depuis juin 2015. Celui-ci est associé étroitement aux études et a exprimé son attente de voir le projet avancer dans les meilleurs délais. Il nous a ainsi donné pour objectif de pouvoir porter le projet à la concertation publique au premier trimestre 2017, avant les échéances électorales du printemps.

### Qui assurera les études ? Qui les financera ?

La DREAL Bretagne a fait appel à la société SETEC International pour mener les études. Elle a l'expérience de ce type de grand projet et s'entourera d'experts dans les divers domaines. Les études préalables à la DUP seront financées à 100% par l'Etat. Des co-financements devront être mis en place avec les collectivités territoriales partenaires pour les phases ultérieures.

## Des études préalables au choix de l'aménagement préférentiel : un processus complet et rigoureux

Février > Mai  
**2016**

### ETAT INITIAL DE LA ZONE D'ETUDE

- > Compléter les diagnostics bibliographiques réalisés en 2013
- > Réaliser des diagnostics terrain pour consolider l'état initial



### LES THÈMES TRAITÉS

- > Sécurité routière > Milieu physique > Milieu humain
- > Paysage et patrimoine > Bruit (campagne à mener)
- > Milieu agricole > Zones humides > Géologie et géotechnique
- > Socio-économie > Hydraulique et hydrologie

Avril > Septembre  
**2016**

### CONCEPTION DES VARIANTES

- Choix de 3 à 5 variantes
- Comité de suivi n°3



### ANALYSE COMPARATIVE

- Des trois variantes portées à la concertation
- Comité de suivi n°4

Février 2016 > Février 2017



### INVESTIGATIONS FAUNE-FLORE

Septembre  
> Février  
**2016  
2017**

### COMPLÉMENTS > ETAT INITIAL ET COMPARAISON DES VARIANTES

- (analyse multicritères basées sur les études engagées pour l'état initial)

Février > Été  
**2017**

### CONCERTATION PUBLIQUE

- > Concertation à partir du dossier provisoire d'études préalables
- > Bilan et validation de l'aménagement préférentiel

## Les étapes après le choix de l'aménagement préférentiel

Etudes d'opportunité  
et d'impact  
2016-2018



Enquête publique  
préalable à la déclaration  
d'utilité publique (DUP)  
Horizon 2019



Etudes détaillées  
Acquisitions foncières  
Horizon 2020



TRAVAUX

### VOUS INFORMER SUR LE PROJET

Pour suivre l'avancée des études d'aménagement de la RN 12 Fougères et Alençon, ou nous contacter, rendez-vous sur le site de la DREAL Bretagne [www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr) (onglet infrastructures, sécurité, transports).

Contact du projet : [rn-12-deviation-fougères-beauce@developpement-durable.gouv.fr](mailto:rn-12-deviation-fougères-beauce@developpement-durable.gouv.fr)

Cette lettre d'information, publiée par la DREAL Bretagne, a été réalisée avec le concours des services de la DREAL.

Conception, rédaction et réalisation : MD Conseil  
Crédits photographiques : DREAL Bretagne